

GAL Auvergne-Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne Compte rendu du comité de programmation du 16 octobre 2025

Présents

Collège public

ABONDANCE Jocelyne, APTV (T - VD)*
THOMAS Donatienne, CCCT (T - VD)
GROS Claudine, CCVA (S - VD)
RAUCAZ Christian, Arlysère (T - VD) *possède un pouvoir donné par Pierre Loubet*
BRIKOU-AMAL Fatiha, Arlysère (S - VD) ; *départ de la réunion à 18h30, donne un pouvoir à M. Hervé Genon*
RANCUREL Marie-France, 4C (S - VD)
GENON Hervé, CCPM (T - VD), *possède un pouvoir donné par Fatiha Brikou Amal à partir de 18h30*
BODECHER Maurice, CCHMV (S - VD)

Collège privé

JAY Mathieu, Vent d'ailleurs (T - VD) *possède un pouvoir donné par Sabine Zanuttini*
ODIN Pierre-Yves, FACIM (T - VD)
GORRE Alfred, ASDER (T - VD) *possède un pouvoir donné par Florian Paris*
MACHET Alain, Vivre en Tarentaise (T - VD)
VALET Cédrik, CAUE (S - VD)
FAVIER Pascal, indépendant AMM (S - VD)
BERTAGNOLO Ludovic, M. Tourisme Pays Albertville (T - VD)

Autres membres sans voix délibérative

HENRY Marine, Région AuRA
CLEMENT Nicolas, SPM

Equipe technique LEADER/ animation :

COUTAZ Sonia, APTV
NGUYEN Myriam, SPM
JIMENEZ Maud, CA Arlysère

*(T) : titulaire

(S) : suppléant

(VD) : voix délibérative

Excusés

Collège public

VERNAY Gérard, CCHT
SILVESTRE Jean-Louis, COVA
PULCINI Sylvain, CCVV
VAIRETTO André, Arlysère
LOUBET Pierre, Arlysère
HUGUET Emmanuel, Arlysère
VAILLAUT Eric, 3CMA
ALBRIEUX Alexandre, CCMG
VERNEY Sophie, CD73
PROVOST Patrick, CD73
SANDRAZ Eric, Région AuRA
TURNAR Alexandra, Région AuRA

Collège privé

PIGUET Anne, centre socioculturel 3 P'tits cailloux
PARIS Florian, AuRA Entreprise
ROUSSEAU Eric, Université Populaire
BENOIT Séverine, Entrepreneur indépendant
COSTERG Jean-Sylvain, CCI
VIARD Nathalie, indépendante, avocate
GIRARD Hervé, CDT Arlysère
MEYER Carla, Protect Our Winter
ZANUTTINI Sabine, MLJ Pays Maurienne
MESTRALET Gauthier, AART
ANXIONNAZ Pierre, La Ruchette

Autres membres sans voix délibérative

VANIN Cristelle, Arlysère

De 18h00 à 18h30 (pour le vote portant sur la mise à jour des membres du CoProg)

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	22	44
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres présents	8	7	15
Titulaires présents	4	5	9
Suppléants présents ayant voix délibérative	4	2	6
Pouvoirs donnés	1	2	3
Nombre de voix délibératives	9	9	18

De 18h30 à 20h00 (pour les votes portant sur la sélection des dossiers)

	Public	Privé	Total
Membres invités	22	22	44
Membres invités ayant voix délibérative (VD)	11	11	22
Membres présents	7	7	15
Titulaires présents	4	5	9
Suppléants présents ayant voix délibérative	3	2	6
Pouvoirs donnés	2	2	3
Nombre de voix délibératives	9	9	18

Le double quorum est bien respecté sur les 2 créneaux horaires

Présence d'au moins la moitié des membres ayant voix délibérative ET au moins la moitié des voix exprimées relèvent du collège privé



L'essentiel à retenir

Points généraux

- Ce CoProg est le **1^{er} Comité de programmation dans le cadre des AAP 2025-2026**. Utilisation des **grilles et processus de sélection validés au Coprog du 10/04/25** :
 - 5 critères communs à tous les AAP (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible, viabilité), 1 critère spécifique à chaque AAP : notation en séance par le Coprog
 - Critère Transition Ecologique et Energétique (grille ANCT), dimension territoriale : proposition de la notation par l'équipe technique
 - Pour être retenu, le projet doit toujours avoir au moins 60/100.
- Reliquat de l'enveloppe FEADER à date : **reste potentiellement 941 080 € de FEADER à solliciter avant le 31/10/2026**
- Mise à jour de la liste des membres du Coprog** : remplacement de la fonction de M. Mathieu JAY, VP Association « Vent d'ailleurs ». Intégration de M. Emmanuel HUGUET, VP CA Arlysère, en remplacement de Mme Séverine VIBERT.

Notation de 5 projets

	Thématiques (AAP) Montants dépenses éligibles présentées Subvention FEADER sollicitée	Note /100	Conclusion
FACIM Un appétit de Géants	Vitalité sociale (2.1_2) 80 586 € HT LEADER : 25 000 €	85,3	Sélectionné
Association Musi l'Arc Festival Charoc 2026	Vitalité sociale (2.1_2) 71 173,98 € HT LEADER : 25 000 €	77,9	Sélectionné
ANTROPIA - Une montagne de ressource Animation culturelle, sociale et solidaire du tiers lieu Antropia 2025-2026	Vitalité sociale (2.1_2) 71 016,66 € HT LEADER : 25 000 €	87,6	Sélectionné
Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise Coach Renov Tarentaise 3.0 - année 2	Transitions (3.1_2) 30 600 € HT LEADER : 12 240 €	84,1	Sélectionné
Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise MLJAT Info Jeunes mobile, service itinérant	Vitalité sociale (2.1_2) 43 949,57 € HT LEADER : 25 000 €	88,2	Sélectionné

Programmation (vote des montants FEADER calculés suite à l'instruction) :

- Le Carré Noir - Aménagement d'un laboratoire, atelier pour l'accueil du public dans la chocolaterie**
100 000 € HT de montant d'opération retenu ; 40 000 € d'aide LEADER accordée

Nombre de dossiers restants à programmer : 6 sur AAP 2024 ; 5 sur AAP 2025

Calendrier prévisionnel

Comité de programmation	Comité audition
11 décembre 2025, 18h 10 mars 2026, 18h	Tarentaise : 28 nov, 9h Arlysère et « TAM » : 25 nov, 9h Maurienne : 26 nov, 8h

Toutes les dates et l'actu LEADER TAM sur : <https://www.leader-tam.fr/actualites>

Compte-rendu détaillé

En introduction à la réunion, Mme Jocelyne Abondance, Présidente du GAL, souhaite la bienvenue à Nicolas Clément, nouveau directeur du Syndicat de Pays de Maurienne, qui remplace Béatrice Darves, récemment partie à la retraite.

1. Points généraux

Rappel : refonte de la grille de sélection dans les appels à projets 2025

Il est rappelé aux membres du comité de programmation que suite à leur consultation et vote en date du 10 avril 2025, la grille de sélection a été modifiée en ce sens :

- En séance, les membres sont invités à noter :
 - 5 critères communs à tous les appels à projets (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité)
 - 1 critère spécifique à chaque appel à projet (réponse aux enjeux de l'AAP)
- En amont du Coprog, l'équipe technique pré-note 2 critères : la prise en compte de la transition écologique et énergétique (sur la base de la grille d'analyse de l'ANCT qui flèche 7 points d'analyse) et la dimension territoriale du projet (rayonnement). Ces 2 notes sont ensuite proposées au vote du comité de programmation en séance.

Pour être sélectionné, le projet doit obtenir une note au moins égale à 60/100

Consommation de l'enveloppe FEADER à date

Il est également rappelé la consommation (prévisionnelle) à ce jour, qui correspond aux dossiers déposés dans le cadre des appels à projets 2024.

Enveloppe totale FEADER GAL TAM	Nombre dossiers sélectionnés	Montant FEADER dossiers sélectionnés	Nombre dossiers programmés	Montant FEADER dossiers programmés
2 257 087 €	43	1 316 006,73 €	37	989 546,79 €

Il reste donc potentiellement **941 080,27 € de FEADER à solliciter avant le 31 octobre 2026**, date de clôture des appels à projets 2025-2026 – et date finale pour déposer des demandes d'aide.

Il n'est pas prévu d'ouverture de nouveaux appels à projets pour 2027. L'année 2027 sera dédiée aux derniers passages en sélection/programmation, à la finalisation des projets et aux demandes de solde.

Rappel du fonctionnement et de l'articulation des instances

1^{ère} étape : le comité d'audition

Sa composition est variable (cf. Règlement intérieur). Il doit réunir au moins 4 membres du CoProg et peut également convier des experts thématiques, des cofinanceurs potentiels et l'équipe TAM.

L'objectif est d'émettre un avis mais pas de notation :

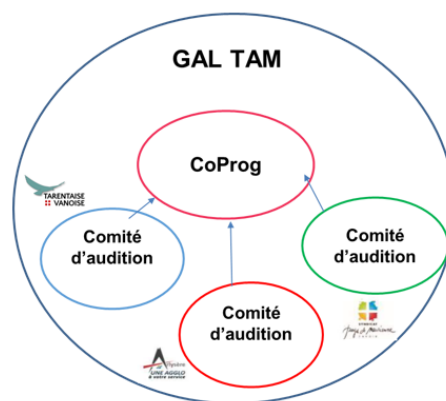
- Identifier les points forts/ points de vigilance au regard de la stratégie LEADER et des critères de sélection de l'appel à projet.
- être un « support » pour la future notation des critères : 1 à 6 par les membres du Coprog ; 7 à 8 pour les techniciens.

2^{ème} étape : le comité de programmation

Sa composition est fixe (cf. liste nominative annexée au Règlement intérieur) et doit respecter un double quorum :

- présence de 50 % des membres votants (en présentiel et pouvoir)
- nb de voix du collège privé doit être au moins égal au nb de voix du collège public

Finalité : une notation qui permettra la sélection ou le rejet d'un dossier.



Proposition de mise à jour de la liste des membres du comité de programmation

🔗 Modification proposée :

Collège privé : remplacement de la fonction de **Mathieu Jay** : intervenant désormais en CoProg en qualité de vice-président de l'association « Vent d'Ailleurs », en remplacement de Président de l'association « Adrets »

Collège public : Emmanuel Huguet remplace Séverine Vibert, suppléante de Pierre Loubet, en qualité de Vice-Président de la Communauté d'agglomération Arlysère en charge de l'agriculture et de la forêt.

👉 **VOTE : Validation de la nouvelle liste des membres du CoProg**

🔗 **La proposition est validée à l'unanimité.**

La liste mise à jour fera l'objet d'une notification à la Région, autorité de gestion.

Calendrier prévisionnel et impacts des élections municipales

Prochains CoProg

🔗 **Jeudi 11 décembre 2025, 18h00**

🔗 **Mardi 10 mars 2026, 18h00**

Dernière date avant pause de 6 mois pour cause d'élections municipales. Nécessité de désigner de nouveaux représentants au sein du collège public. Sera fait autour de mai/juin pour les EPCI, juin/juillet pour les Syndicats de Pays (APTV, SPM)

Prochains Comités d'audition – 2025

🔗 **Tarentaise : 28 novembre, 9h00**

🔗 **Arlysère et dossiers de « dimension TAM » : 25 novembre, 9h00**

🔗 **Maurienne : 26 novembre, 8h00**

Agenda mis à jour régulièrement sur le site internet : www.leader-tam.fr, rubrique « Actualités »



2. Passage en sélection des projets présentés en comités territoriaux

☞ Pour rappel, les porteurs de projets ont été auditionnés auprès de **2 comités d'audition** :

- **Le 18 septembre 2025 à Moutiers**

7 participants : 4 collège public, 3 collège privé

- **Le 23 septembre 2025 à Albertville**

Projet MLJ : **9 participants** : 4 collège public, 1 collège privé, 4 experts thématiques

Projet FACIM : **9 participants** : 5 collège public, 3 collège privé, 1 expert thématique

Projet FACIM : **6 participants** : 2 collège public, 3 collège privé, 1 expert thématique

A l'issue de ces réunions, les avis ont été compilés dans une note synthétique (cf. docs préparatoires)

Projet n°1

FACIM

« Un appétit de géants »

Projet de dimension Tarentaise-Maurienne

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	DRAC AURA	Région AURA	4 EPCI	Partenaires privés	Autofinanc ement	TOTAL (HT)
31 %	5 %	18 %	20 %	4 %	22 %	100 %
25 000 €	4 000 €	15 000 €	16 000 €	3 000 €	17 586 €	80 586 €

Ventilation :

- *Frais artistiques* : 30 000 € HT
- *Hébergement artistes* : 3 436,29 €
- *Communication* : 5 237,65 €
- *Masse salariale/ coût indirect/ frais de déplacement* : 41 884,58 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Donatienne Thomas**, Vice-Présidente à la Communauté de communes du Cœur de Tarentaise (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- La co-construction du projet avec les habitants avec les ateliers de création artistique
- Une première édition déployée l'année dernière sur le territoire des Bauges qui permet de capitaliser les facteurs de réussite et les points de progression ; une volonté de la FACIM d'utiliser ce retour d'expérience pour progresser
- Un spectacle tout public et festif, qui attire les enfants, impressionnés par les géants
- Un projet porté par la FACIM, c'est un gage de sérieux, de qualité

Points de vigilance et recommandations

- Bien contacter rapidement les établissements d'enseignements artistiques pour que ce projet soit pleinement intégré
- Pour que la communication autour du spectacle soit optimale, bien passer par les relais locaux et mobiliser le public scolaire, qui permet de mobiliser également les parents, informer sur le spectacle au moment des actions de médiations culturelles autour du patrimoine alimentaire

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Prend appui sur les ressources culturelles et agricoles identifiées en Tarentaise et Maurienne, renforce les initiatives soutenues par les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle, soutien les dynamiques/dispositifs agricoles et alimentaires existants
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Concertation avec le SPM et l'APTV, adhésion des 4 communautés de communes et mobilisation d'une très grande diversité d'acteurs locaux (acteurs agricoles – Chambre d'agriculture, coopérative, SEA, producteurs, ... ; acteurs de l'enseignement - écoles des arts, écoles/collège/lycée ; autres : centres sociaux, OT, etc.).
3. INNOVATION	- Une première édition a déjà été menée en 2025 dans le PNR des Bauges, couvrant en partie le territoire d'Arlèsère. - Les membres du comité d'audition ont souligné que cette démarche incluant action de médiation auprès des scolaires et spectacle est un moyen original et ludique de favoriser les bonnes pratiques en termes de circuits de proximité, de valoriser l'alimentation locale.
4. PUBLIC CIBLE	Le projet se déroulant de janvier à début juillet, il cible avant tout les habitants du territoire : jeune public, familles, adultes, seniors, nouveaux habitants...
5. VIABILITE / FAISABILITE	La FACIM apporte toutes les garanties pour mener à bien son projet (équipe projet, trésorerie...), et la première édition de 2025 lui permet de bénéficier d'un retour d'expérience pour apporter quelques pistes d'amélioration.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond pleinement aux enjeux : - Offre une meilleure qualité de vie des habitants, des seniors, des familles, des jeunes et nouveaux habitants - Inclus et de touche un large public (publics éloignés de la culture/ des services : public jeune, personnes âgées, public économiquement précaire) - Favorise la mixité sociale, l'interconnaissance, le partage : rassemblement intergénérationnel, tarification adaptée aux revenus, ...

Echanges avec la salle :

M. Christian Raucaz, qui a accueilli cette manifestation sur sa commune, Verrens-Arvey en juin dernier, apporte son témoignage sur la qualité du spectacle, la fréquentation et l'adaptation de la compagnie au patrimoine culinaire du site (la pomme à Verrens-Arvey, le fromage à La Compote et le vin à Cruet).

M. Pierre-Yves Odin complète un point d'information : les éléments du décor du spectacle serviront également dans le cadre des actions de médiation. Il reconnaît que la sensibilisation du public scolaire et la communication auprès du grand public sont un vrai challenge, un défi à relever.

VOTE : Notation du dossier

MM. Bodecher et Odin n'ont pas pris part au vote et sont sortis de la salle.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 16 voix dont 8 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

 **Le dossier obtient la note de 85,3/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°2

Association Musi L'Arc « Festival Charoc »

Projet de dimension Maurienne

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

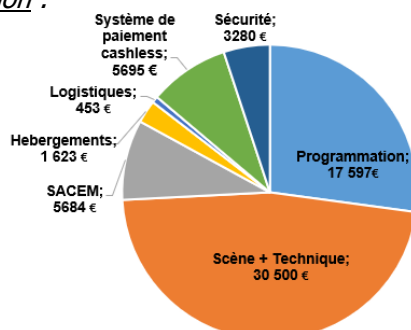
Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Maurienne

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Cofinanceurs sollicités : Région AURA, CD73, commune St-Jean-de-Maurienne	Autofinancement	TOTAL (HT)
30 %	20 %	50 %	100 %
25 000 €	16 000 €	30 173,98 €	71 173,98 €

Ventilation :



L'avis du comité d'audition est rapporté par **Marie-France Rancurel**, conseillère communautaire de la Communauté de communes du Canton de La Chambre (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- Événement reconnu emblématique de la Maurienne par les CAC
- Un rayonnement transfrontalier et au-delà de la Maurienne
- Une grande accessibilité
- Mobilise de nombreux bénévoles
- Organisateurs dynamiques et bonne adaptabilité
- Organisation inscrite dans des réseaux de proximité

Points de vigilance et recommandations

- Un succès grandissant qui alerte sur les limites à se fixer pour maîtriser l'organisation et garantir la qualité et sécurité de l'événement...
- Travailler à la pérennité de la dynamique de l'association
- Un coût important des cartes « cashless », une rentabilité qui fluctuera en fonction des éditions

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Forte. - Le registre proposé par le <u>Charoç</u> est unique en Savoie, - La date est coordonnée avec les autres événements culturels et sportifs de la vallée.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Forte L'association active et mobilise un réseau diversifié d'acteurs publics et privés pour la mise en place de son événement.
3. INNOVATION	Plusieurs innovations ont été relevées : registre des « tributes », - le récit autour de la légende du <u>Charoç</u>, la matérialisation en mascotte, les histoires farfelues associées qui confèrent une identité vivante et unique à l'événement.
4. PUBLIC CIBLE	Bien identifié : La gratuité de l'événement associé à une mobilisation forte de bénévoles de tout horizon permet de toucher un très large public.
5. VIABILITE / FAISABILITE	Aucun doute pour que l'action soit menée à termes : - Une équipe organisée et très dynamique - Des bénévoles nombreux - Une communication maîtrisée : identité visuelle forte, storytelling, des micro- événements toute l'année, variété dans les médias utilisés (réseaux sociaux, radio, télévision à échelle savoyarde), une bonne réputation qui s'essime de bouche à oreille, y compris en Italie.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond à plusieurs enjeux - Offrir une meilleure qualité de vie des habitants, des familles, des jeunes - Inclure et de toucher un large public : jeune, personnes âgées, public économiquement précaire - Accessibilité aux personnes en situation de handicap du fait de la configuration du site - Favoriser la mixité sociale, l'interconnaissance, le partage en offrant un événement gratuit

Echanges avec la salle :

Le coût des frais de communication n'est pas indiqué dans la liste des dépenses prévues. Des précisions ?

☞ Ils doivent être compris dans la dépense « programmation ». A noter qu'il n'y a qu'un petit budget pour l'impression. Pour le reste de la communication il s'agira de diffusion au sein des réseaux sociaux ; par ailleurs les bénévoles viennent de milieux très divers, ce qui permet une diffusion large de l'information, auprès de tout public et des entreprises locales également qu'ils mobilisent

L'association sollicite une aide LEADER pour 2025 ; comment faisaient-ils les années précédentes sans ce fond ?

☞ Jusqu'ici le festival bénéficiait d'une aide de la commune de Saint-Jean-de-Maurienne, de la 3CMA et du Département de la Savoie. L'entrée au festival est gratuite, des recettes sont perçues sur les consommations (restauration, buvette). Certaines années, notamment en raison de météo peu clémentes, événement sportif de renommée mondiale, ont été difficiles et l'association a connu un déficit important. LEADER permettrait donc de « sécuriser » l'évènement sur l'année 2026.

Le comité d'audition s'était interrogé sur le coût de la dépense « Cashless » ; Ludovic Bertagnolo apporte son témoignage. L'office de tourisme d'Albertville a également envisagé d'utiliser ce système et a fait des demandes de devis en lien : les montants sont bien les mêmes. C'est le prix de la technologie pour sécuriser les transactions et réduire les risques liés à la gestion d'espèces.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde prend part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 9 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faissabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 77,9/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°3

Antropia – une montagne de ressource

« Animation culturelle, sociale et solidaire du tiers lieu Antropia 2025-2026 »

Projet de dimension Tarentaise

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Tarentaise.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	CD73	Autofinancement	TOTAL (HT)
35,20 %	29,60 %	35,20 %	100 %
25 000 €	21 000 €	25 016,66 €	71 016,66 €

Ventilation :

- Prestations externalisées (28 devis : ateliers, conférences, documentaires, concerts, petit matériel,...) : 26 668,36 € HT
- Masse salariale : 44 348,30 €

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Jocelyne Abondance**, Présidente du GAL et Vice-présidente à l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- Un établissement unique, « à part entière » en Tarentaise, territoire principalement organisé autour de son économie touristique...
- Un « vrai RDV » pour les habitants de Tarentaise (fréquentation afterwork, scènes ouvertes pour talents locaux, ...). Créé du lien social intergénérationnel.
- Le projet « coche beaucoup de cases » à la fois sur l'animation de la vie sociale, le mieux vivre ensemble, le développement d'une offre culturelle, le partage de savoir-faire et de compétence, dans une visée de développement de l'économie circulaire, le développement de lieux à usages multiples, collectifs, mutualisés.
- Complémentaire aux projets proposés par les centres sociaux d'Aime (EAC) et de Bourg-Saint-Maurice (La Ruchette)

Points de vigilance et recommandations

- Néant

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	En Tarentaise, seul tiers-lieu ouvert à l'année, accessible à tous, proposant à la fois une activité économique centrée sur une recyclerie et une programmation culturelle, sociale et participative, renforçant l'attractivité résidentielle et la vie locale à l'année. Vient compléter et diversifier l'offre culturelle des collectivités et centres sociaux.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Le projet s'appuie sur un réseau partenarial déjà bien établi et actif : collectivités locales, associations du territoire, entreprises d'insertion, commerces locaux, acteurs culturels et sociaux. Les besoins sont identifiés de manière participative avec les usagers du lieu, les animations proposées étant très souvent soumises par les habitants, et les projets souvent <u>co-construits</u> avec des bénévoles ou d'autres structures.
3. INNOVATION	Le tiers-lieu est relativement récent : il existe depuis deux ans et demi et des actions d'animation culturelle et sociale sont déjà menées mais leur pérennité reste fragile et limitée. LEADER est sollicité pour les enrichir et innover en proposant de nouvelles formes d'animation. Exemple : nouvelles journées thématiques de sensibilisation, proposition d'ateliers pratiques inédits (<u>upcycling</u>, initiation mécanique...), etc.
4. PUBLIC CIBLE	Très vaste : habitants de Tarentaise, tous âges et toutes catégories sociales confondues ; associations, collectifs citoyens, entrepreneurs locaux ; publics éloignés de l'offre culturelle ou en situation de précarité, ...
5. VIABILITE / FAISABILITE	Le bail jusqu'alors précaire va être renouvelé en fin d'année en bail commercial d'une durée de 9 ans. Par ailleurs les collectivités, et plus particulièrement la commune d'Aime La Plagne, apportent leur soutien financier et « moral », appuyant l'utilité de la recyclerie et du tiers-lieu.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond pleinement aux enjeux : - Offre une meilleure qualité de vie des habitants, des seniors, des familles, des jeunes et nouveaux habitants - Inclus et touche un large public (publics éloignés de la culture/ des services : public jeune, personnes âgées, public économiquement précaire) - Favorise la mixité sociale, l'interconnaissance, le partage - Limite la consommation de matière premières en privilégiant le partage, la mutualisation, la réutilisation, la réparation, le recyclage - Combine utilité sociale, solidarité, performance économique et gouvernance démocratique - Développe une plus grande cohésion sociale et répond aux besoins du territoire

Echanges avec la salle :

S'agit-il d'une association ?

☞ Non, le statut du porteur de projet est une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)

L'entreprise compte-t-elle des salariés ?

☞ Oui, au total l'équipe est composée de 4 personnes : 2 gérantes et 2 salariés

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde prend part au vote

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 9 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 87,6/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°4

Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise « Coach Renov' 3.0 – année 2 »

Projet de dimension Tarentaise

Réf. : AAP 3.1_2 « Améliorer les capacités d'adaptation du territoire face aux changements climatiques »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Région AuRA	Autofinancement	TOTAL (HT)
40 %	40 %	20 %	100 %
12 240 €	12 240 €	6 120 €	30 600 €

Ventilation :

Prestation externalisée :

- *Accompagnements 15 copropriétés station/an : 25 380 € HT*
- *Actions de communication, sensibilisation tout public : 5 220 € HT*

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Claudine Gros**, conseillère communautaire de la Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (collège public).

Avis général : Favorable

Points forts

- Bilan 24-25 positif : 15 conventions signées avec copro résidences secondaires (1500 logements), 100 participants aux ateliers-démonstrations.
- Dispositif repéré, apprécié par les habitants et acteurs du territoire (8 ans d'existence)
- Complémentaire à France Renov'
- Ancrage territorial : expertise du bureau d'étude, connaissance du territoire
- Gratuité des prestations
- Les actions de communication-sensibilisation auprès de public élargi génèrent une réflexion collective en matière de rénovation énergétique

Points de vigilance et recommandations

- Néant

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Forte. • S'inscrit dans le Contrat d'Objectif Territorial engageant l'APTV sur la TEE • Dispositif complémentaire aux dispositifs existants (France Renov, ma Prime Renov et autres points conseils) • Seul dispositif accompagnant à la fois les copropriétés et ménages en résidence principale et secondaire • Répond aux spécificités du territoire : - Secteur résidentiel = 1/4 de la consommation d'énergie du territoire - Résidences secondaires en Tarentaise = 74% du parc de logement • Le bureau d'étude réalise des diagnostics personnalisés, accompagne à la rédaction du cahier des charges et réalise des visites chantiers. Avec sa connaissance terrain, le bureau apporte un regard critique sur les solutions apportées par les bureaux d'étude habitué aux calculs réalisés « en plaine ».
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Forte • Le BE travaille avec l'ASDER, les syndicats, les SEM, les collectivités, les artisans du BTP. • Un dispositif repéré qui a su montrer sa capacité à s'articuler avec les autres structures, à s'appuyer sur les relais locaux, à mobiliser les acteurs locaux du territoire.
3. INNOVATION	• Non innovant : est reconduit depuis plusieurs années • Mais seul dispositif de ce style sur TAM • La reconduite annuelle permet d'avoir un effet « tache d'huile », d'inciter d'autres copropriétés et particuliers à se lancer dans des actions de rénovation énergétique.
4. PUBLIC CIBLE	• La cible de 15 copropriétés de station sur 1 an jugée pertinente. • Les actions de communication et de sensibilisation permettent de toucher également des habitants en résidence principale, des professionnels du bâtiment, etc.
5. VIABILITE / FAISABILITE	Aucun doute sur la capacité de l'APTV à réaliser l'action. • Coach Renov a fait ses preuves • REX positifs des copropriétés et ménages ayant déjà pu bénéficier des précédentes animations. • Pour 2025-2026 : moyens humains déjà identifiés.
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond pleinement aux enjeux : • D'accompagnement de la rénovation énergétique • De promotion de comportements plus sobres pour économiser les ressources • De connaissance des enjeux liés aux changements climatiques

Ce projet n'appelle pas de questions ou remarques particulières.

 **VOTE : Notation du dossier**

Mme Jocelyne Abondance n'a pas pris part au vote et est sortie de la salle.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 17 voix dont 9 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP)

La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

 **Le dossier obtient la note de 84,1/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

Projet n°5

Mission Locale Jeunes Albertville Tarentaise MLJAT Info Jeunes mobile, service itinérant

Projet de dimension Arlysère-Tarentaise

Réf. : AAP 2.1_2 « Renforcer l'offre de services au public pour vivre et habiter le territoire à l'année »

Une synthèse de l'opération est présentée par l'animatrice LEADER Arlysère.

☞ Cf. fiche projet pour descriptif de l'opération

Rappel du plan de financement prévisionnel (€ HT)

FEADER (LEADER)	Autofinancement*	TOTAL (HT)
57 %	43 %	100 %
25 000 €	18 949,57 €	43 949,57 €

(*) En tant qu' « organisme qualifié de droit public » (OQDP), l'autofinancement de la MLJAT agit comme la contrepartie nationale pour lever des fonds européens.

Ventilation :

- 992 heures poste « Chargée de projet-Conseiller dispositif MLJAT Mobile » + coûts indirects & frais de déplacements (taux forfaitaires)

L'avis du comité d'audition est rapporté par **Cédrik Valet**, chargé de mission au CAUE (collège privé).

Avis général : Favorable

Points forts

- Projet bien mûri (diag 2024, faisabilité, conception, communication)
- Personne en charge du dispositif déjà en poste et livraison véhicule octobre 25
- Permettra de sortir de la logique permanences institutionnelles
- Recherche d'une proximité avec le public visé
- « Aller vers » pour contrer les difficultés de mobilités
- Des pistes de financement déjà recherchées pour l'après LEADER

Points de vigilance et recommandations

- Le pendant du « aller vers » : faire connaître ce qui existe en termes de mobilité pour ne pas alimenter le « aller vers » et que la prochaine fois le « public se déplace vers ».
- Quid pérennité dispositif ?

Retour synthétique par critères :

1. COHERENCE/ VALEUR AJOUTEE ET ARTICULATION par rapport à l'existant	Forte. • Dispositif complémentaire aux antennes MJL et permanences sur les communes • Résulte d'un diagnostic réalisé auprès de différents acteurs du territoire • Plusieurs lieux stratégiques identifiés pour déployer le dispositif (marchés, job dating, étbs scolaires, etc.). • Calendrier en cours de réalisation ; adapté en fonction des événements sur le territoire.
2. APPROCHE PARTENARIALE, CONCERTATION	Forte • La MLJAT dispose d'un réseau important de partenaires • Déjà répertorié de nombreux acteurs et lieux de déploiement (ex : lycée professionnel de Moutiers, Collège de Bozel, Carrefour des Métiers sur Albertville...) • Le comité d'audition a insisté sur l'échelon commune comme relais de l'information. Il souligne également que c'est en allant vers les acteurs classiques des territoires, que d'autres partenaires encore plus légitimes seront identifiés pour toucher le public visé (ex : telle ou telle association sportive). • Enquête en cours auprès des jeunes pour le flocage du véhicule
3. INNOVATION	• le 1^{er} en Savoie. (1 dispositif de ce type sur Annecy) • La MLJAT s'est appuyée sur un REX du dispositif d'Annecy (et d'autres) pour monter son propre dispositif • L'évaluation du dispositif de la MLJAT permettra ensuite de donner des idées à d'autres territoires.
4. PUBLIC CIBLE	• Bien identifié : les 13-30 ans, 100 jeunes/an, avec volonté d'aller vers le public isolé. Scolarisé et non scolarisé, saisonnier ou non. • En multipliant, comme c'est prévu, les partenariats et les lieux de déploiement, la MLJAT met toutes les chances pour toucher un max de personnes qui ne franchissent pas les portes des institutions et ne viennent pas spontanément dans les permanences classiques de la MLJAT.
5. VIABILITE / FAISABILITE	Aucun doute pour que l'action soit menée telle que prévue : - Personnel en poste. A temps partiel sur Info Jeunes Albertville. - Des relais internes pour assurer la continuité du dispositif sur les périodes de congés, absence, etc. - Véhicule livré en octobre - Choix d'agencement intérieur en cours (enquête auprès des jeunes)
6. REPONSE AUX ENJEUX SPECIFIQUES de l'AAP	Répond à plusieurs enjeux - Renforcer l'offre de services alliant proximité et lien social - Mettre en place des services itinérants - Favoriser l'interconnaissance, le partage - Toucher et inclure un large public

Echanges avec la salle :

Jocelyne Abondance apporte son témoignage en tant que Maire d'une petite commune de montagne en Tarentaise (Notre-Dame-du-Pré) : un certain nombre de jeunes dans les villages sortent peu de chez eux, limités dans leur déplacement (pas de véhicule, pas de transport en commun). Ils ne vont pas jusqu'à la Mission Locale Jeunes qui est située à Albertville. Un service itinérant pourrait permettre d'aller à la rencontre de ces jeunes isolés.

Comment arriver à bien toucher un public en repli/ en rupture ?

☞ La MJAT prévoit de créer du lien avec les établissements scolaires (collèges, lycées, qui relaieraient l'existence de ce service et auprès desquels le véhicule pourrait se garer). Pour les jeunes sortis du parcours scolaire, le comité d'audition a souligné l'importance de faire le lien avec les communes et les communautés de communes, et d'utiliser comme portes d'entrée les associations sportives, centres de loisirs, espaces jeunes ou toute autre structure susceptible d'être en contact avec le public cible. La MLJAT prévoit bien d'agir en ce sens.

La Région ne devait-elle pas apporter un financement ?

☞ Finalement non ; la MLJ étant « Organisme Qualifié de Droit Public », son autofinancement permet d'appeler l'aide FEADER sans faire appel à un autre cofinancement public.

VOTE : Notation du dossier

Tout le monde prend part au vote.

Le deuxième quorum est atteint pour ce vote : 18 voix dont 9 issues du collège privé.

Méthode de calcul : le vote des membres du Coprog est individuel et sollicité pour 6 critères de sélection (cohérence, approche multi-partenariale et mise en réseau, innovation, public cible et viabilité/faisabilité, réponse aux enjeux de l'AAP). La note finale est la somme des moyennes obtenues sur chacun de ces 6 critères, à laquelle s'ajoute la note proposée par l'équipe technique et validée par le comité de programmation (critère TEE et dimension territoriale).

☞ **Le dossier obtient la note de 88,2/100.**

Le dossier est donc **sélectionné** par le comité de programmation.

3. Programmation

Le Carré Noir – Aménagement d'un laboratoire, atelier pour l'accueil du public dans la chocolaterie

Montant d'opération présenté : 101 275,06 € HT

Assiette retenue : 100 000 € HT

FEADER (LEADER)	Région AuRA	CA Arlysère	Autofinancement	TOTAL (HT)
40%	10 %	5%	45 %	100 %
40 000 €	10 000 €	5 000 €	45 000€	100 000 €

Tout le monde prend part au vote

 **VOTE à l'unanimité du montant programmé**

Après sollicitation des membres du COPROG, aucun financement autre que ceux figurant dans les plans de financement des dossiers programmés n'a été identifié.

Calendrier prévisionnel

Cf. p3 du CR


Jocelyne Abondance
Présidente du GAL
Auvergne Rhône-Alpes
Tarentaise Arlysère Maurienne